# Webinaire trimestriel Filière ASL 18/04/2023

### La filière du sport et du cycle

















**Synergies** multi-filières, notamment sur Mobilités douces et plus largement Sport et Loisirs / + de 150 adhérents filière EEE liés au secteur sports et loisirs.























### Points clés de la filière

Adhésion: 583 adhérents, recherche active des contributeurs. Phase de courrier recommandé avant signalement aux autorités. Suivi hebdomadaire des adhésions <u>sur notre site</u>. Campagne déclarative: 36,9kt de cat1 et 82 kt de cat2; lancement d'une étude de marché pour affiner la connaissance du marché sur la catégorie 2

**Réparation =** Fonds toujours en stand by par les pouvoirs publics → reprise des travaux courant mai. Réattribution d'une partie des montants du fonds sur la filière VAE

Remploi : 170 ESS référencés. 60 t réemployées en 2022; expérimentation en cours de prélèvement sur les sites de regroupement.

Collecte: réseau de 900 magasins et 630 déchèteries à date. 230 t collectées en 2022 & 450 t en 2023. Opération collecte fin de saison Montagne

**Traitement :** 6 sous-flux de traitement. Liste de nos opérateurs sélectionnés <u>sur notre site</u> ; préparation caractérisation du sous-flux ASL plastiques; préparation déploiement DROM-COM

**R&D**: Début des travaux sur le Plan de Prévention et d'Eco Conception (PPE); lancement du prochain appel à projet R&D courant mai, GT éco modulation recyclabilité en cours, études indicateurs réparation, expérimentation préparation à la réutilisation, caractérisation, étude comportementale de collecte

**Communication**: approche directe des metteurs en marché & partenaires de collecte (salons professionnels, <u>Ecosport tour</u>, phoning, mailing, soutien des organisations professionnelles), <u>signalétique et outils</u> pour les points de collecte, Infotri en attente de validation par les PP, Collecte de fin de saison : kit de comm/page web... <u>A VENIR</u> : film sur le devenir des ASL Montagne ; Création de visuels en cours pour plusieurs box et meubles























### La filière ASL en images



Affiche Label BonusRépar



Zone ASL déchèterie





Préparation collecte fin de saison montagne



Réemploi ESS



















Espace collecte & 2<sup>nde</sup> vie en magasin











### La filière ASL en images

Zone ASL déchèterie



Réemploi en ESS



Congrès des matériaux polymères









Retrouvez les dates de collecte











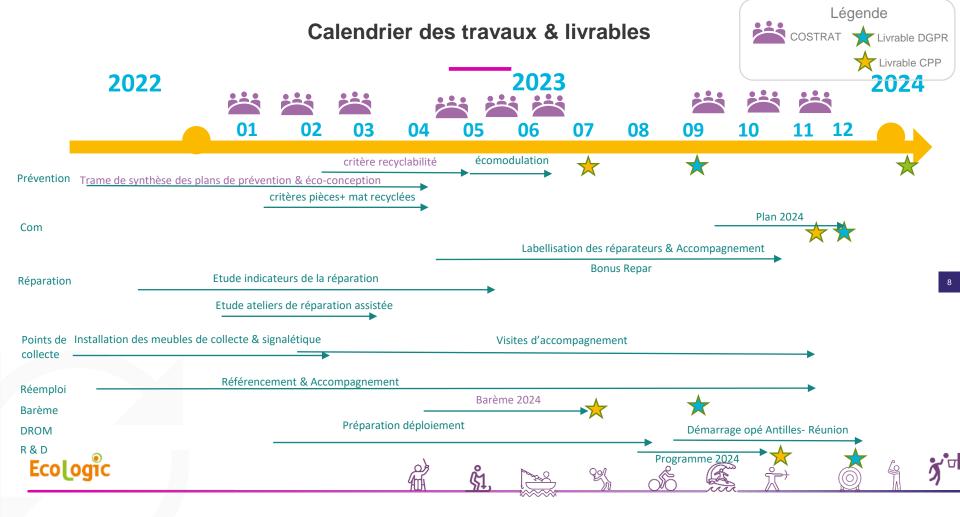






### Dispositif opérationnel















DÉCHÈTERIE

quefairedemesdechets.fr Privilégiez la réparation ou le don

Version semi-rédigée







quefairedemesdechets.fr Privilégiez la réparation ou le don

Version pictogramme







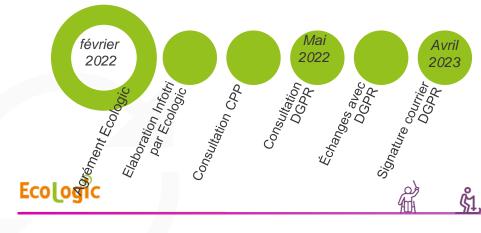












mai 2023



Denatage nise er dive dat Producteurs

Service of the servic

mai 2024

**Novembre** 2024

in the second se 











### Le fonds Réparation : Label Bonus Repar



Créé par la <u>loi du 10 février 2020</u> relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (**AGEC**), **qui vise l'allongement de la durée d'usage des produits**.

Dans ce cadre, les éco-organismes et les systèmes individuels participent au financement des coûts de réparation en créant un fonds doté des ressources nécessaires à l'atteinte d'objectifs de réparation fixés au cahier des charges d'agrément. Ce fonds peut être mutualisé dans une filière, voire entre filières

Montant du fonds en M€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cycles et équipements de déplacement personnel	5,7	11,5	17,2	22,9	28,7	34,4
Autres articles de pratique sportive et activités plein air	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total M€	6,3	12,1	17,8	23,5	29,3	35,0























### Fonctionnement du fonds réparation ASL

Vente de produits ASL neufs







Réemploi, recyclage...

Allongement de la durée de vie des équipements





€ fonds et processus de labellisation







Soutien aux réparations réalisées par les réparateurs labellisés























T4 2022 T2 2022 T3 2022 T2 2023 T1 2023 Cadrage Définition dispositif Validation par les Parties Présentation Prenantes Cifrep Présentation Concertation et préparation terrain avec les partenaires Validation pouvoir public auprès des Des 100aines d'heures d'échange pouvoirs publics + de 100 entretiens individuels Référentiel de labellisation Mobilisation des fédérations / organisations pro 20 GT Réparateurs cycle et mobilité 6 GT réparateurs autres ASL 15 Sessions de restitution transverses Test dispositif par panel réparateur Concertation et synergies avec autres fonds réparation Sensibilisation acteurs du sport et du cycle

Avec le support de :













### Critères de labellisation des réparateurs

- Identification établissement (existence légale)
- Proximité géographique (<50 km, exception pour cas particuliers)</li>
- Exigences environnementales (conformité amont/aval)
- Ancienneté d'activité réparateur (>12 mois)
- Qualification (resp. atelier avec qualification reconnue) ou expérience (2 ans réparateurs)
- Information du consommateur (exigences label, montant, modalité)
- Garantie de la réparation (3 mois)
- Reporting des indicateurs de la réparation

Plus d'infos <u>sur notre page internet</u>









### Modalités d'usage du fonds réparation

### Catégorie 1

- Forfait de 15€ pour les réparations > 65€ puis forfait de 30€ pour les réparations > 120 €
- Spécificités fiche métier cycle :
  - Formation reconnues par France compétence
  - Sensibilisation au marquage

### Catégorie 2

- Forfait de 10€ pour les réparations >40€ TTC
- Liste de produits éligibles en 2023 : combinaisons en néoprène, stand up paddle, kayaks, chaussons d'escalade (et potentiellement sacs à dos, tentes, couvertures pour chevaux, raquettes à neige)
- Spécificités fiche métier :
  - Formation éligible pour les ressemeleurs de chaussons d'escalade
  - Pour les autres ASL : éligibilités sur base de liste de matériel nécessaire



SOUS RESERVE DE VALIDATION PAR LES POUVOIRS PUBLICS







### Plan de Prévention et d'Eco conception

- → Obligation de la loi AGEC\*
- → TOUS les metteurs en marché (importateur, distributeur, fabricants...) sont concernés
- → Retrouvez informations, trame et guide sur notre page internet

### L'essentiel, en 5 points

- 1. Le PPE énonce les actions et objectifs visés pour réduire l'usage des ressources non renouvelables, favoriser l'usage de matières recyclées, et développer la recyclabilité des nouveaux produits
- 2. Révisé au maximum tous les 5 ans, en incluant un bilan du plan précédent
- 3. Garantie de confidentialité de toutes les données du PPE
- 4. A rédiger de préférence avec la trame de PPE fournie par Ecologic
- 5. A transmettre avant le 31/07/23 à Ecologic, qui doit en publier une synthèse anonymisée avant le 31/12/23

⚠ Attention : Conformément à l'article L.541-9-5 du Code de l'environnement, les metteurs en marché qui ne seront pas en conformité avec leurs obligations légales encourent une sanction administrative.























### Prochain Appel à projet R&D

- Appel à projet dans le domaine du recyclage des articles de sport et loisirs
- Objectif d'améliorer les performances environnementales de la filière.
- AP ouvert aux producteurs, distributeurs, industriels, institutions académiques, fédérations professionnelles
- Soutiens financiers et matériels + accompagnement pour faire bénéficier de l'expertise Ecologic à des porteurs de projet
- Critères des candidatures:
  - apporter une dimension collaborative afin de dynamiser les filières et de renforcer le déploiement des bénéfices, (implication entre plusieurs acteurs : Ex un producteur et un recycleur.
  - contribuer à l'amélioration des performances environnementales, sociales et économiques de la filière
  - permettre un accord de partage des résultats entre les porteurs de projet et Ecologic
- Lancement des candidatures courant mai
- Plus d'infos sur notre page internet

























### Barème 2024

- Groupe de travail entre mai et juin pour préparer les barèmes 2024
- Les adhérents sont invités à participer
  - Plénière d'information: 16/05/2023 9h-9h30
  - GT barème catégorie 1 :
    - 16/05/2023 9h30 10h30
    - 30/05/2023 9h-10h
    - 20/06/2023 9h-10h
  - GT barème catégorie 2 :
    - 16/05/2023 10h45 11h45
    - 30/05/2023 10h30-11h30
    - 20/06/2023 10h30-11h30

























**GROUPE DE TRAVAIL #1** 

Barème 2024 Article de Sport et Loisirs (ASL)

Cher Adhérent.

Les travaux autour de l'évolution du barème des Articles de Sport et de Loisirs - ASL - se poursuivent cette année en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

> Nous yous convions donc à une réunion plénière d'information "Barème Articles de Sport et Loisirs 2024" qui se tiendra en distanciel le :

> > Mardi 16 mai 2023 de 9H00 à 9H30

Je m'inscris\*

La réunion se poursuivra par des Groupes de Travall, organisés par catégorie





Catégorie 1 (cycles & EDP)

9h30 - 10h30

Catégorie 2 (autres ASL)

10h45 - 11h45

\*Si le lien pour l'inscription de fonctionne pas, merci d'adresser votre demande à l'adresse mail: adherents@ecologic-france.com

The meeting and the Working groups will be held in French.

Afin de finaliser les travaux, des sessions supplémentaires de groupe de travail sont programmées (elles seront annulées si les travaux ont abouti).

Réservez vos agendas :

- Catégorie 1 : 30/05/2023 9h - 10h & 20/06/2023 9h - 10h

- Catégorie 2 : 30/05/2023 10h30 -11h30 & 20/06/2023 10h30 - 11h30





















### Ecomodulation du barème

Conformément aux exigences de la Loi AGEC et de leur CDC d'agrément, les écoorganismes doivent\*:

- → Proposer, <u>dans un délai de 6 mois</u> après leur agrément, **des primes et pénalités** fondées sur des critères de performance environnementale pertinents portant **au moins sur les critères suivants** :
  - a) disponibilité des pièces détachées ;
  - b) incorporation de matière recyclée.
  - c) à compter de 2024 : recyclabilité
  - d) à compter de 2025 : durabilité
- → Présenter ces propositions en CPP pour avis, puis <u>au Ministère</u>
- → Evaluer l'impact des critères et montants des modulations et de leur adéquation au regard des objectifs atteints au + tard 3 ans après la date de l'agrément

En janvier 2023 => modulation sur des produits ciblés puis extension en 2024



\*Art R541-99 et L 541-10-3

SOUS RESERVE DE VALIDATION PAR LES POUVOIRS PUBLICS







### Ecomodulation du barème

### Critère 1 : Disponibilité des pièces détachées

- Prime de 10% pour les produits dont les pièces détachées sont disponibles au-delà de 10 ans et si la documentation indiquant la démarche à suivre pour remplacer une pièce détachée est disponible au grand public
- Pénalité de 10% pour les pièces détachées indisponibles sous 7 jours ouvrés. Le délai est compté comme la durée moyenne, entre la sollicitation du revendeur envers le producteur et la réception de la pièce par le revendeur
- → rameurs, elliptiques, tables de tennis de table, trottinettes, tentes de loisir) + paddle nautique & panier de basket + cycles en janvier 2024

### Critère 2 : Intégration de matière première recyclée

- Prime de 10 % pour les produits ≥ 40% de matière première recyclée en post prod / post conso sur la masse totale du produit
- → Tapis de sol, table de tennis de table. Produits outdoor montagne hiver (skis, Bâtons, Chaussures de ski...) Produits du nautisme (Canoë / Kayak gonflable, Canoë / Kayak rigide, Stand-up paddle...) gilet de sauvetage, voile, Ailes de kite-surfs, tente de loisir, combi néoprène



Evolution en 2025 (taux d'incorporation de matière recyclées différencié pour le post prod et le post conso + montant beaucoup plus incitatif de l'ordre de l'€ et non en % de la contribution ; et intégrer le cycle dès 2024)









### Amplitude de la modulation

- Principes :
- Prime ou pénalités de 10% du montant de l'éco-contribution
- Critères cumulables pour un même produit

Exemples de modulation sur des produits en 2023 :

	Barème 2023	critère 1 disponibilité pièces détachées > 10ans	critère 2 délai pièces détachées > 7j	critère 3 intégration matières recyclées > 40%	crit 1 + 2 + 3	crit 1+2	crit 1+3
Table ping pong	3,18 € / unité	2,86 € / unité	3,50 € / unité	2,86 € / unité	2,86 € / unité	3,18 € / unité	2,54 € / unité
Trottinette adulte	2,16 € / unité	1,94 € / unité	2,38 € / unité			2,16 € / unité	
gilets de sauvetage	0,13 € / unité			0,12 € / unité			
masque de ski	0,06 € / unité			0,05 € / unité			
paddle	1,70 € / unité	1,53 € / unité	1,87 € / unité	1,53 € / unité	1,53 € / unité	1,70 € / unité	1,36 € / unité











### Amplitude de la modulation

### Exemples de modulation sur des produits en 2023 :

SOUS CATÉGORIE	FAMILLE	SOUS FAMILLE (matériau dominant par proportion massique)	code bareme	BARÈME 2023 (/unité de vente) HORS MOUDLATION	CRITÈRE 1 DISPONIBILITE PIÈCES DETACHEES > 10 ANS	CRITÈRE 2 DELAI PIÈCES DETACHEES > 7J.	CRITÈRE 3 intégration matières recyclées > 40%	CRITÈRE 1 + 2 + 3	CRITÈRE 1+2	CRITÈRE 1+3	CRITÈRE 2+3
		Inf. 1Kg	ASLnaut1	0,21			0,189				
DEEE)	Planches (windsurf, surf, kyte, SUP, bodybord, shortboard, wake, ski) Kayaks, canoës Pneumatiques < 2,5m	>= à 1kg et inf. à 2Kg	ASLnaut2	0,42			0,378				
		>= à 2kg et inf. à 5Kg	ASLnaut3	1,06			0,954				
		>- à Eka et	ASLnaut4	1,48			1,332				
		>= 10Kg	ASLnaut5	1,7			1,53				
		paddle		1,7	1,53	1,87	1,53	1,53	1,7	1,36	1,70 € / unité











### Barème 2023 - Barème simplifié

1 ASL = 1 éco contribution



Une information de poids moyen définie par Ecologic



Pas de notion de prime d'éco-modulation



Segmentation inspirée du barème standard, décliné par sport ou loisir



Une éco-contribution majorée pour une démarche incitative

SOUS CATÉGORIE	FAMILLE	DÉTAIL	BARÈME 2022 SIMPLIFIÉ (/unité de vente)
Équipements		Sup 1000€ (prix 1ère MSM)	19,00 € / unité
		Sup 400€ et inf 1000€ (prix 1ère MSM)	8,00 € / unité
	Vélo Musculaire	Sup 200€ et inf 400€ (prix 1ère MSM)	5,00 € / unité
		inf 200€ (prix 1ère MSM)	4,00 € / unité
	Engins de déplacement à roulettes	Trottinette, Roller, Skateboard, autres EDP Enfant ou inf 4kg	2,00 € / unité
Accessoires Pièces détachées dont Composants de vélo et	Pièces détachées	Cadre, amortisseur, pédalier, pédale, plateau, chaîne, dérailleur	2,00 € / unité
d'engins de déplacement à roulettes	Accessoires	Paniers, pompes à main, écarteur de danger, rétroviseur, extension de guide, siège bébé, antivol, pompes à pied	unite















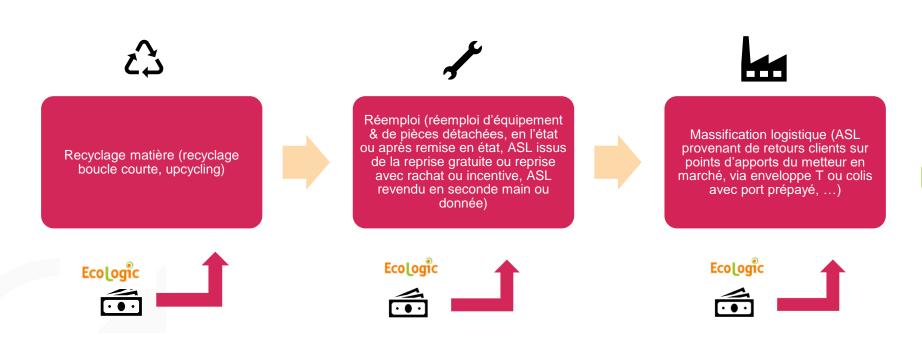








### **Dispositif Producteur / Acteur Economie Circulaire**

































# Modalités administratives



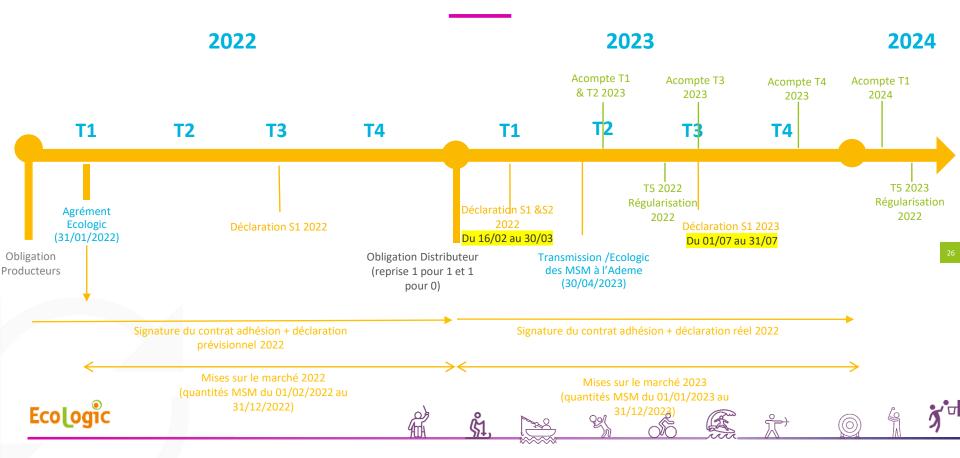








### Le calendrier déclarations mises en marché Filière ASL



### **Equipe Ecologic**

### Vanessa MONTAGNE

Directrice Nouvelles Filières

vmontagne@ecologic-france.com

### **Pauline VILLARD**

Responsable animation & coordination Economie Circulaire

pvillard@ecologic-france.com

## **Camille Fenayrou**

Responsable Communication

cfenayrou@ecologic-france.com

### **Hugo SCHUHMANN**

Responsable Producteurs / Acteurs Economie Circulaire – Nouvelles Filières

hschuhmann@ecologic-france.com





















